

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 19**7 janvier 2004****SOMMAIRE**

AB Holding & Investment Company S.A.H., Luxembourg	866	Elico Hotels, S.à r.l., Luxembourg	912
Alexandros, S.à r.l., Luxembourg	895	ES-Investment S.A., Luxembourg	896
Alisa Holding S.A., Grevenmacher	871	Etadhel S.A., Bettembourg	899
Antenne Technique et Commerciale S.A., Luxembourg	906	FIDUGARE S.A., Fiduciaire de la Gare S.A., Bertrange	897
Antenne Technique et Commerciale S.A., Luxembourg	906	G.H.N. S.A., Luxembourg	899
Antenne Technique et Commerciale S.A., Luxembourg	906	G.N. Toitures, S.à r.l., Hobscheid	892
Antenne Technique et Commerciale S.A., Luxembourg	906	Gedeam Investments Group Inc. S.A., Luxembourg	886
Archi Made in Luxembourg S.A., Luxembourg ..	905	Gem-World Conseil S.A.H., Luxembourg	901
Auditas S.A., Luxembourg	901	Gem-World, Sicav, Luxembourg	904
Auditas S.A., Luxembourg	901	GLENIC, Global Energy Invest Company S.A., Luxembourg	876
Axxion S.A., Luxembourg	900	Green Cove Capital Management, S.à r.l., Luxembourg	903
Bahamas Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	900	Gualdas Invest S.A., Luxembourg	873
Barclays International Independent Financial Advisory Services S.A., Luxembourg	898	Havana Club Know-How, S.à r.l., Luxembourg ..	899
Beliere S.A., Luxembourg	900	Hud S.A., Luxembourg	899
Biella Holding S.A., Luxembourg	902	ICE Lux International Cleaning Enterprise, S.à r.l., Niederanven	912
Blade Lux Holding Two, S.à r.l., Luxembourg ...	900	IMG Investment Holding S.A., Luxembourg	904
Captiva Capital Management, S.à r.l., Luxembourg	902	Incodis S.A., Bertrange	872
Carestel Motorway Services N.V., Luxembourg ..	905	Incodis S.A., Bertrange	872
CB Foods, S.à r.l., Luxembourg	898	Incodis S.A., Bertrange	872
Contempi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	892	Incodis S.A., Bertrange	872
Counoise S.A.H., Luxembourg	899	Isometalux, S.à r.l., Remich	867
Counoise S.A.H., Luxembourg	899	Lavor Finance S.A., Luxembourg	893
Covesco S.A.H., Luxembourg	896	Malgame S.A., Luxembourg	866
Cristim S.A., Grevenmacher	871	Manzoni International S.A., Luxembourg	902
Culinaris Nettoyage Industriel et de Bureaux, S.à r.l. & Co KG, Niederanven	904	Materis Bel Mortiers S.A., Luxembourg	886
Cypris Holding S.A., Luxembourg	911	Mediolanum International S.A., Luxembourg ...	900
Darpley Invest S.A., Luxembourg	898	Merill Finance S.A., Luxembourg	868
Deshors International S.A., Luxembourg	902	Michael Investments S.A., Luxembourg	907
Distillerie Othon Schmitt, S.à r.l., Hellange	891	Milla Holding S.A., Luxembourg	892
Egenet, S.à r.l., Niederanven	907	Millau Finance S.A., Luxembourg	908
Elico Hotels, S.à r.l., Luxembourg	912	Morheng Peinture-Décoration-Restauration, S.à r.l., Luxembourg	873
		Morheng Peinture-Décoration-Restauration, S.à r.l., Luxembourg	873

Morton Fininvest Holding S.A., Luxembourg	897	Peravan Management S.A., Luxembourg	886
Nettoyage Industriel et de Bureaux, S.à r.l., Niederanven	903	Peru Holdings S.A., Luxembourg	907
Nevio, S.à r.l., Dudelange	892	Preform, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	868
Northern Lights Communications S.A., Luxembourg	905	Proxima Capital Investment S.A.H., Luxembourg	885
Northern Lights Communications S.A., Luxembourg	905	Regency Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	897
Northern Lights Communications S.A., Luxembourg	905	Rocali, S.à r.l., Luxembourg	871
Novara Holding S.A., Luxembourg	906	Rocali, S.à r.l., Luxembourg	871
Octide Holding S.A., Luxembourg	908	S.D.R.E. Management S.A., Luxembourg	901
Octide Holding S.A., Luxembourg	908	Simac N.V., Kortenbergh	891
Olimar Société Financière S.A.H., Luxembourg . .	867	Stefan Altmeyer, GmbH, Remich	896
Olimar Société Financière S.A.H., Luxembourg . .	867	Strategies, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	898
Olimar Société Financière S.A.H., Luxembourg . .	867	Thomann Henry Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	907
Patri S.A., Luxembourg	898	Thomann Henry Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	866
Pedus-Lavador, S.à r.l., Niederanven	904	Trigatti Frères, S.à r.l., Luxembourg	896
Peravan Management S.A., Luxembourg	886	Uno Holding S.A., Luxembourg	912
		Webfinance S.A., Luxembourg	903
		Webfinance S.A., Luxembourg	903

AB HOLDING & INVESTMENT COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 56.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03443, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(084066.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MALGAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 42.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03436, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(084068.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

THOMANN HANRY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 49.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMANN HANRY LUXEMBOURG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

(084080.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

**ISOMETALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ISOMETAL FINANCE, S.à r.l.).**

Siège social: L-5533 Remich, 13, rue de l'Esplanade.
R. C. Luxembourg B 57.740.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082971.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

OLIMAR SOCIETE FINANCIERE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 39.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2003, réf. LSO-AL04424, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

P. Rochas

Administrateur

(083983.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

OLIMAR SOCIETE FINANCIERE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 39.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2003, réf. LSO-AL04422, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

P. Rochas

Administrateur

(083984.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

OLIMAR SOCIETE FINANCIERE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 39.808.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 10 décembre 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pedro Mendes, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3;

- Mademoiselle Margrith Giovanoli, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3;

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083986.3/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

PREFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 6, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082979.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

MERILL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.461.

STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: MERILL FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 25 juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1.- La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions. | 1.550 |
| 2.- La société CRITERIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions | 1.550 |
| Total: trois mille et cent actions | 3.100 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2003, vol. 881, fol. 53, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2003.

J.-J. Wagner.

(084390.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

CRISTIM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
H. R. Luxemburg B 39.655.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten die Aktionäre der CRISTIM S.A., zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und beschliessen Folgendes:

Mit Wirkung vom heutigen Tage wird das Verwaltungsratsmitglied Herr Hans-Jürgen Priegnitz, wohnhaft in D-47929 Gefrath, Südstrasse 40, von seinem Amt abberufen. Für seine Tätigkeit wird ihm Entlastung erteilt.

Zum neuen Mitglied des Verwaltungsrats wird mit Wirkung von heutigen Tage Herr Christian Schäfer, wohnhaft in D-47929 Gefrath, Johann-Fruhen-Strasse 43A, ernannt.

Grevenmacher, den 1. April 2003.

A. Schäfer / ALISA HOLDING S.A.

- / A. Schäfer

- / Delegierter des Verwaltungsrats

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02450. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083029.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

ALISA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht.
H. R. Luxemburg B 78.765.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung tritt Herr Albert Schäfer als alleiniger Aktionär der ALISA HOLDING S.A. zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und beschliesst Folgendes:

Mit Wirkung vom heutigen Tage wird das Verwaltungsratsmitglied Herr Hans-Jürgen Priegnitz, wohnhaft in D-47929 Gefrath, Südstrasse 40, von seinem Amt abberufen. Für seine Tätigkeit wird ihm Entlastung erteilt.

Zum neuen Mitglied des Verwaltungsrats wird mit Wirkung vom heutigen Tage Herr Christian Schäfer, wohnhaft in D-47929 Grefrath, Johann-Fruhen-Strasse 43A, ernannt.

Grevenmacher, den 1. April 2003.

A. Schäfer.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02453. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083035.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

ROCALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 2, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxemburg B 54.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCALI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(084081.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ROCALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 2, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxemburg B 54.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCALI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(084082.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

INCODIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.355.

Mme Ariane Dekoninck (pour AD LINKS SPRL) a décidé de mettre fin à dater de ce jour à ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de la société INCODIS S.A.

Le 1^{er} septembre 2003.

Pour AD LINKS SPRL

A. Dekoninck

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083422.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

INCODIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.355.

M. Philippe Boving (pour PHILOBIS SPRL) a décidé de mettre fin à dater de ce jour à ses fonctions d'administrateur de la société INCODIS S.A.

Le 1^{er} septembre 2003.

Pour PHILOBIS SPRL

P. Boving

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083424.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

INCODIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.355.

M. Alain de Brabandere a décidé de mettre fin à dater de ce jour à ses fonctions d'administrateur de la société INCODIS S.A.

Le 1^{er} septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083426.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

INCODIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.355.

M. Gaetan Collinet a décidé de mettre fin à dater de ce jour à ses fonctions d'administrateur de la société INCODIS S.A.

Le 1^{er} septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083428.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

INCODIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.355.

M. Yves Wallers fait part de sa décision de renoncer, pour des raisons de convenances personnelles, au mandat de commissaire aux comptes qui lui avait été confié au sein de la société INCODIS S.A.

Burden, le 29 août 2003.

Y. Wallers.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083429.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

MORHENG PEINTURE-DECORATION-RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 269, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MORHENG PEINTURE-DECORATION-RESTAURATION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(084044.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MORHENG PEINTURE-DECORATION-RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 269, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MORHENG PEINTURE-DECORATION-RESTAURATION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(084046.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GUALDAS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.459.

STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 05 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: GUALDAS INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 24 mai de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2.- La société CRITERIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille et cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2003, vol. 881, fol. 53, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2003.

J.-J. Wagner.

(084388.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

GLENIC, GLOBAL ENERGY INVEST COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.468.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the second day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- 1) Mr Andrew Shmakov, company director, residing in Moscow (Russia), Novinsky, 16-236;
- 2) Ms. Kira Loukianova, company director, residing in Moscow (Russia), Triphonovskaia, 11-56, and
- 3) OGATA PROPERTY LIMITED, a company with registered office in Limassol (Cyprus), 284 Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block B, 2nd Floor, represented by Mr Andrew Shmakov and Ms Kira Loukianova, both prenamed.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of GLOBAL ENERGY INVEST COMPANY, in short GLENIC.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company shall be to act as a holding company such as referred to by the law of 31 July 1929, governing the tax regime of holding companies, as amended.

Notably, the Company shall acquire and hold interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, and administer, develop and manage such holdings.

The Company shall not directly or indirectly interfere in the management of the undertakings in which it holds interests, notwithstanding the rights which the Company may exercise as a shareholder or member thereof.

The Company shall further not itself carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining however within the limits established by the law of 31 July 1929, governing the tax regime of holding companies, as amended, and by article 209 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed capital of the Company is set at one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.

All the shares are fully paid up.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the General Meeting, voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the General Meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the General Meetings.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and at general Meetings, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the General Meeting may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors or, as the case may be, of the shareholders present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of meetings of the Board of Directors shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every meeting of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the General Meeting) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the General Meeting are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders (the «Auditors»).

The Auditors will be elected by the General Meeting, which will determine the number of such Auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

Chapter IV.- Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders (the «General Meeting»).

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting

The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of May each year, at 10.00 a.m.
If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings

The Board of Directors may convene other General Meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

General Meetings, including the annual General Meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the Auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the General Meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Chapter V.- Financial year, Distribution of profits**Art. 21. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 23. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law**Art. 24. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
1) Mr. Andrew Shmakov	2,500.- USD	1,250	2,500.- USD
2) Ms. Kira Loukianova	2,500.- USD	1,250	2,500.- USD
3) OGATA PROPERTY LIMITED	95,000.- USD	47,500	95,000.- USD
Total:	100,000.- USD	50,000	100,000.- USD

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

For the purpose of registration the corporate capital of one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.-) is valued at eighty-three thousand five hundred ten EUR (83,510.- EUR).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred seventy euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004. The first annual general meeting will thus be held in the year 2005.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2005:

1) Mr Andrew Shmakov, company director, born in Voronezh, on 7 July 1961, residing in Moscow (Russia), Bolshoj Aphanasewsky per. 36/13, str.2, bl.13

2) Ms. Kira Loukianova, company director, born in Saratov, on 23 November 1962, residing in Moscow (Russia), Bolshoj Aphanasewsky per. 36/13, str.2, bl.13 and

3) Mr Waldemar Kluch, company director, born in Aleksejewska, on 15 August 1958, residing in D-22946 Brunsbeck (Germany), Im Dorfe 11.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2005.

EUROFID, S.à r.l., a company registered with the Luxembourg Company Register under number B 92176, with registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

3. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

4. The registered office shall be in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreißig, den zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) Herr Andrew Shmakov, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Moskau (Russland), Novinsky, 16-236;

2) Frau Kira Loukianova, wohnhaft in Moskau (Russland), Triphonovskaia, 11-56, und

3) OGATA PROPERTY LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in Limassol (Zypern), 284 Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block B, 2. Stock, vertreten durch Herrn Andrew Shmakov und Frau Kira Loukianova, beide obengenannt.

Die vorgenannten Vollmachten, welche von den Kompargenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet werden, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die obengenannten Kompargenten, handelnd in der obengenannten Eigenschaft, haben nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft erstellt, die sie als zwischen ihnen gegründet erklären:

Kapitel I.- Form, Name, Gesellschaftssitz, Gegenstand, Dauer**Art. 1. Gesellschaftsform, Name**

Es wird hiermit zwischen den unterzeichnenden Parteien und all denjenigen, die Eigentümer der hiernach geschaffenen Aktien werden, eine Gesellschaft (die «Gesellschaft») in Form einer Aktiengesellschaft gegründet, die den Gesetzen des Grossherzogtums Luxemburg und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (der «Gesellschaftsvertrag»).

Die Gesellschaft trägt den Namen GLOBAL ENERGY INVEST COMPANY, abgekürzt GLENIC.

Art. 2. Gesellschaftssitz

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb dieses Stadtgebietes verlegt werden.

Durch einen Verwaltungsratsbeschluss können innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gegründet werden.

Sollte der Verwaltungsrat der Ansicht sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschafts-

sitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann er den Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur völligen Beilegung dieser aussergewöhnlichen Ereignisse, ins Ausland verlegen. Diese vorübergehenden Massnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, weiterhin den Gesetzen des Grossherzogtums Luxemburg unterliegen. Diese vorübergehenden Massnahmen werden von einem der Organe oder einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt sind, angeordnet und allen betroffenen Parteien mitgeteilt.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist es, als eine Beteiligungsgesellschaft zu handeln, so wie diese im Gesetz vom 31. Juli 1929 über die auf Beteiligungsgesellschaften anwendbaren Steuervorschriften, wie abgeändert, erwähnt wird.

Insbesondere kann die Gesellschaft Beteiligungen in luxemburgischen und / oder ausländischen Unternehmen erwerben und halten, sowie solche Beteiligungen verwalten, nutzbringend anlegen und managen.

Die Gesellschaft greift jedoch weder mittelbar noch unmittelbar in die Verwaltung der Unternehmen ein, in der sie Beteiligungen hält, ungeachtet der Rechte, die die Gesellschaft als deren Aktionär oder Anteilseigner auszuüben berechtigt ist.

Die Gesellschaft betreibt ausserdem weder selbst ein industrielles Gewerbe, noch macht sie der Öffentlichkeit ein Handelsgeschäft zugänglich.

Im allgemeinen ist die Gesellschaft dazu berechtigt, die von ihr zur Erfüllung und Entwicklung ihres Zweckes als nützlich erachteten Geschäfte zu verrichten, dies jedoch stets innerhalb des Rahmens, der im Gesetz vom 31. Juli 1929 über die auf Beteiligungsgesellschaften anwendbaren Steuervorschriften, wie abgeändert, und in Artikel 209 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehen ist.

Art. 4. Dauer

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen in Übereinstimmung mit den gesetzlich vorgeschriebenen Regeln bezüglich Quorum und Mehrheit getroffenen Hauptversammlungsbeschluss aufgelöst werden.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Gesellschaftskapital

Das Gesellschaftskapital wird auf einhunderttausend US-Dollar (USD 100.000,-) festgesetzt. Es ist eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zwei US-Dollar (USD 2,-) pro Aktie.

Alle Aktien sind voll eingezahlt.

Art. 6. Aktien

Die Aktien werden nach Wahl der Aktionäre Namensaktien oder Inhaberaktien sein.

Gibt die Gesellschaft Namensaktien aus, so ist am Gesellschaftssitz ein Aktienregister zu führen, das jeder Aktionär einsehen darf. In dem Register werden die genaue Namensbezeichnung jedes Aktionärs und die Anzahl gehaltener Aktien, die auf die Aktien eingezahlten Beträge sowie die Aktienübertragungen zusammen mit deren Datum vermerkt.

Jeder Aktionär teilt der Gesellschaft per Einschreiben seine Anschrift und jedwede diesbezügliche Änderung mit. Die Gesellschaft ist berechtigt, sich auf die zuletzt mitgeteilte Anschrift zu berufen.

Das Eigentum der Namensaktien ergibt sich aus den Eintragungen in das Aktienregister.

Die Übertragung von Aktien erfolgt durch eine in das Aktienregister eingetragene Übertragungserklärung, die vom Veräusserer und vom Erwerber oder von deren Vertreter(n) unterzeichnet wird. Aktienübertragungen können ebenfalls gemäss den in Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches vorgesehenen Bestimmungen betreffend die Übertragung von Forderungen erfolgen. Ausserdem ist die Gesellschaft befugt, jede Übertragung in das Aktienregister einzutragen, auf die sich ein Briefwechsel oder ein anderes Schriftstück bezieht, aus dem das Einverständnis des Veräusserers und des Erwerbers hervorgeht.

Den Aktionären werden die Eintragung in das Aktienbuch dokumentierende Zertifikate ausgestellt.

Die Gesellschaft kann multiple Aktienzertifikate ausstellen.

Art. 7. Kapitalerhöhung und -verringerung

Das Gesellschaftskapital kann einmalig oder mehrfach durch einen Hauptversammlungsbeschluss erhöht beziehungsweise verringert werden, der gemäss den Bestimmungen betreffend Quorum und Mehrheit getroffen wird, die vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen in vorliegendem Gesellschaftsvertrag für jede Abänderung desselben vorgesehen sind.

Die neuen mittels Geldeinlage zu zeichnenden Aktien werden den bestehenden Aktionären im Verhältnis zu dem von diesen Aktionären gehaltenen Anteil am Kapital bevorzugt angeboten. Der Verwaltungsrat bestimmt den Zeitraum, während dessen das Vorkaufsrecht auszuüben ist. Dieser Zeitraum darf dreissig Tage nicht unterschreiten.

Unbeschadet des Vorrangenden ist die Hauptversammlung dazu befugt, das Vorkaufsrecht gemäss den Bestimmungen betreffend Quorum und Mehrheit, die vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen in vorliegendem Gesellschaftsvertrag für jede Abänderung desselben vorgesehen sind, zu begrenzen oder zu entziehen beziehungsweise den Verwaltungsrat diesbezüglich zu ermächtigen.

Art. 8. Erwerb eigener Aktien

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien erwerben.

Der Erwerb und das Halten ihrer eigenen Aktien erfolgt in Übereinstimmung mit den gesetzlich festgelegten Bedingungen und innerhalb des gesetzlichen Rahmens.

Kapitel III.- Verwaltungsrat, Kommissare

Art. 9. Verwaltungsrat

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat (der «Verwaltungsrat»), der sich aus mindestens drei Mitgliedern zusammensetzt, die nicht notwendigerweise Aktionäre sind (die «Verwaltungsratsmitglieder»).

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung, welche deren Anzahl festlegt, für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und bleiben bis zur Wahl ihrer Nachfolger im Amt. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch einen Hauptversammlungsbeschluss mit oder ohne Grund abberufen werden.

Wird im Verwaltungsrat ein Sitz frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder zusammentreten und durch einen Mehrheitsbeschluss ein Verwaltungsratsmitglied wählen, um den freigewordenen Sitz bis zur nächsten Hauptversammlung zu besetzen.

Art. 10. Sitzungen des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der «Vorsitzende»). Der Verwaltungsrat kann ebenfalls einen Sekretär ernennen, der kein Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, und welcher für die Aufnahme der Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates und der Hauptversammlungen verantwortlich ist.

Verwaltungsratssitzungen werden durch den Vorsitzenden einberufen. Eine Verwaltungsratssitzung ist einzuberufen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies fordern.

Der Vorsitzende führt bei allen Verwaltungsratssitzungen und Hauptversammlungen den Vorsitz, mit der Ausnahme, dass der Verwaltungsrat beziehungsweise die Hauptversammlung befugt sind, in dessen Abwesenheit mit einfacher Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder beziehungsweise der bei besagter Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre ein anderes Verwaltungsratsmitglied beziehungsweise eine andere Person zum zeitweiligen Vorsitzenden zu ernennen.

Ausser in Dringlichkeitsfällen oder bei vorherigem Einverständnis aller zur Anwesenheit Berechtigten, wird ein schriftlicher Einberufungsbescheid zu den Verwaltungsratssitzungen mindestens eine Woche vor dem für sie vorgesehenen Datum entsendet. Diese schriftlichen Einberufungsbescheide enthalten Angaben über den Sitzungsort, die Tagesordnung und die Art der zu verrichtenden Geschäfte.

Liegt die schriftliche Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder per Telefax oder Telegramm vor, kann auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Verwaltungsratsbeschluss festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg oder an einem anderen Ort statt, den der Verwaltungsrat von Zeit zu Zeit festlegen kann.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in Verwaltungsratssitzungen vertreten lassen, indem es hierzu ein anderes Verwaltungsratsmitglied per Brief, Telefax oder Telegramm zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Der Verwaltungsrat ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner amtierenden Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen aller anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher, von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichneter Beschluss gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt festgehalten werden, wobei jedes dieser Dokumente von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben wird.

Art. 11. Sitzungsprotokolle

Das Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden vom Sitzungsvorsitzenden unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Sitzungsprotokoll beigefügt.

Kopien solcher Protokolle oder Auszüge daraus, welche während eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Befugnisse des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat ist mit den weitreichendsten Befugnissen (mit Ausnahme derer, die aufgrund des Gesetzes ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind) ausgestattet, um jedwede Handlung vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder von Nutzen sind. Sämtliche Befugnisse, die nicht aufgrund des Gesetzes ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

Art. 13. Übertragung von Befugnissen

Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen einer solchen täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Bevollmächtigten, Angestellten oder sonstigen Personen übertragen, die Aktionäre sein können doch nicht sein müssen, oder Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen beziehungsweise dauerhafte oder zeitweilige Handlungsbefugnisse auf Personen oder Beauftragte seiner Wahl übertragen.

Für die Übertragung der täglichen Geschäftsführung auf ein Verwaltungsratsmitglied ist die vorherige Zustimmung der Hauptversammlung erforderlich.

Art. 14. Interessenkonflikte

Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder Firma wird durch den Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder Firma beteiligt ist/sind oder Direktor(en), Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder Firma ist/sind. Vorbehaltlich nachfolgender gegenteiliger Bestimmungen wird kein Direktor oder Bevollmächtigter der Gesellschaft, der als Direktor,

Gesellschafter, Bevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma, mit der die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonstwie Geschäfte tätigt, infolge einer solchen Verbindung mit solch einer anderen Gesellschaft oder Firma zwangsläufig daran gehindert, über solche Verträge oder andere Geschäfte betreffende Angelegenheiten zu beraten und diesbezüglich zu entscheiden oder zu handeln.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied oder ein Bevollmächtigter der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat, muss er dieses persönliche Interesse unbeschadet des Vorangehenden dem Verwaltungsrat zur Kenntnis bringen und darf nicht an Beratungen bezüglich solcher Rechtsgeschäfte teilnehmen oder darüber abstimmen, und diese Rechtsgeschäfte und Interessen eines Verwaltungsratsmitglieds oder Bevollmächtigten sind bei der nächsten Hauptversammlung offenzulegen.

Die Gesellschaft entschädigt jedes Verwaltungsratsmitglied oder jeden Bevollmächtigten und deren Erben, Testamentvollstrecker und -verwalter, für alle Kosten, die sie vernünftigerweise im Zusammenhang mit irgendeinem Rechtsstreit, einer Klage oder einem Gerichtsverfahren aufgewandt haben, in die sie einbezogen worden ist aufgrund ihrer Eigenschaft als aktives oder ehemaliges Verwaltungsratsmitglied beziehungsweise Bevollmächtigter der Gesellschaft oder, auf Verlangen der Gesellschaft, einer anderen Gesellschaft, an der die Gesellschaft beteiligt ist oder deren Gläubiger sie ist und durch die sie nicht entschädigt werden können, wobei Vorkommnisse ausgenommen sind, zu deren Haftung sie im Rahmen einer Klage, eines Rechtsstreits oder eines Gerichtsverfahrens wegen grober Fahrlässigkeit oder schlechter Geschäftsführung verurteilt werden; im Falle eines Vergleichs wird Schadenersatz lediglich hinsichtlich solcher Angelegenheiten geleistet, die durch den Vergleich gedeckt sind und hinsichtlich derer die Gesellschaft von ihren Rechtsanwälten eine Bestätigung erhält, dass die entschädigungsberechtigte Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorerwähnte Recht auf Entschädigung schliesst sonstige Rechte nicht aus, auf die sie unter Umständen einen Anspruch haben.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift der Person, der die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wurde, jedoch nur innerhalb dieser täglichen Geschäftsführung. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen rechtsverbindlich verpflichtet, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den Verwaltungsrat übertragen wurden, wobei dies jedoch lediglich innerhalb dieser Befugnisse gilt.

Art. 16. Kommissare

Die Überwachung der Gesellschaftsgeschäfte wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut, welche keine Aktionäre sein müssen (die «Kommissare»).

Die Kommissare werden von der Hauptversammlung, die deren Anzahl festlegt, für einen Zeitraum gewählt, der sechs Jahre nicht überschreiten darf, und sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Am Ende ihres Mandats als Kommissar sind sie wiederwählbar, können jedoch jederzeit mit oder ohne Grund durch einen Hauptversammlungsbeschluss abberufen werden.

Kapitel IV.- Hauptversammlung

Art. 17. Befugnisse der Hauptversammlung

Jede ordnungsgemäss zusammengetretene Hauptversammlung der Gesellschaft vertritt die Gesamtheit der Aktionäre (die «Hauptversammlung»).

Sie hat die Befugnisse, die gesetzlich festgelegt sind.

Art. 18. Jahreshauptversammlung

Die Jahreshauptversammlung tritt jedes Jahr am fünfzehnten Mai um zehn Uhr am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die Jahreshauptversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 19. Andere Hauptversammlungen

Der Verwaltungsrat kann andere Hauptversammlungen einberufen. Diese müssen einberufen werden, wenn Aktionäre, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, dies verlangen.

Hauptversammlungen, die Jahreshauptversammlung inbegriffen, können jedes Mal dann im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Ermessen des Verwaltungsrats liegen, dies erforderlich machen.

Art. 20. Verfahren, Wahl

Hauptversammlungen treten nach in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht erfolgter Einberufung durch den Verwaltungsrat oder die Kommissare zusammen. Der den Aktionären in Übereinstimmung mit dem Gesetz übermittelte Einberufungsbescheid enthält Angaben zu Zeitpunkt und Ort der Versammlung sowie zur Tagesordnung und Art der zu tätigen Geschäfte.

Sind alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, über die der Versammlung zugrunde liegenden Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden zu sein, kann die Versammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Aktionär kann an den Hauptversammlungen teilnehmen, indem er per Brief, Telefax oder Telegramm, eine andere Person, die nicht notwendigerweise Aktionär ist, zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Der Verwaltungsrat kann alle sonstigen Bedingungen festlegen, die zwecks Teilnahme an einer Hauptversammlung zu erfüllen sind.

Vorbehaltlich gegenteiliger Anforderungen des Gesetzes oder des vorliegenden Gesellschaftsvertrags werden Beschlüsse ungeachtet der Anzahl bei der Hauptversammlung anwesender oder vertretener Aktien durch einfache Mehrheit gefasst.

Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme.

Kopien von oder Auszüge aus Hauptversammlungsprotokollen, die im Rahmen von Gerichtsverfahren oder anderweitig vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Kapitel V.- Geschäftsjahr, Gewinnverwendung

Art. 21. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreissigsten Tag des Monats Dezember desselben Jahres. Der Verwaltungsrat bereitet gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes und den Buchhaltungsregeln den Jahresabschluss vor.

Art. 22. Gewinnverwendung

Vom jährlichen Reingewinn werden fünf Prozent (5%) den gesetzlichen Rücklagen zu gewiesen. Die Verpflichtung zu dieser Zuweisung entfällt, sobald und solange die gesetzliche Reserve zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Die Hauptversammlung entscheidet über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinns. Sie kann entscheiden, den Saldo ganz oder teilweise einer Reserve oder Provision zuzuweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Aktionäre auszuschütten.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen eine Abschlagsdividende auszahlen. Der Verwaltungsrat bestimmt den Betrag und das Datum für die Auszahlung einer solchen Abschlagszahlung.

Kapitel VI.- Auflösung, Liquidation

Art. 23. Auflösung, Liquidation

Vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen kann die Gesellschaft durch einen Hauptversammlungsbeschluss aufgelöst werden, der gemäss den Regeln bezüglich des Quorums und der Mehrheit getroffen wird, die in vorliegendem Gesellschaftsvertrag für Abänderungen desselben vorgesehen sind. Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, die von der Hauptversammlung ernannt werden, welche deren Befugnisse und Bezüge festlegt.

Kapitel VII.- Anwendbares Recht

Art. 24. Anwendbares Recht

Sämtliche Angelegenheiten, die vorliegendem Gesellschaftsvertrag nicht unterliegen, werden in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, geregelt.

Feststellung

Der unterzeichnende Notar bestätigt, dass die Bestimmungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, eingehalten worden sind.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem der Gesellschaftsvertrag somit durch die erschienenen Parteien aufgestellt worden ist, haben diese Parteien folgende Anzahl Aktien gezeichnet und folgende Beträge in bar eingezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital	Anzahl Aktien	Einzahlung
1) Mr. Andrew Shmakov.	2.500,- USD	1.250	2.500,- USD
2) Ms. Kira Loukianova.	2.500,- USD	1.250	2.500,- USD
3) OGATA PROPERTY LIMITED	95.000,- USD	47.500	95.000,- USD
Total:	100.000,- USD	50.000	100.000,- USD

Der Nachweis all dieser Zahlungen wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, der erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt worden sind.

Schätzung der Kosten

Zwecks Einregistrierung wird das Gesellschaftskapital in Höhe von einhunderttausend US-Dollar (USD 100.000,-) auf dreiundachtzigtausendfünfhundertzehn Euro (83.510,- EUR) veranschlagt.

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr zweitausendfünfhundertsiebzig Euro geschätzt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2004. Die erste Jahreshauptversammlung findet folglich im Jahre 2005 statt.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Die obengenannten Parteien, welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten und sich als formgerecht geladen betrachten, sind unmittelbar dazu übergegangen, eine außerordentliche Hauptversammlung abzuhalten.

Nachdem sie zunächst überprüft haben, dass die Versammlung ordnungsgemäß zusammengetreten ist, haben sie jeweils einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Es wird beschlossen, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei (3) festzusetzen und es wird ausserdem beschlossen, die folgenden Personen zu Mitgliedern des Verwaltungsrats für einen Zeitraum zu ernennen, der auf der im Jahre 2005 abzuhaltenden Jahreshauptversammlung endet:

1) Herr Andrew Shmakov, Gesellschaftsdirektorin, geboren in Voronesh am 7. Juli 1961, wohnhaft in Moskau (Russland), Bolshoj Aphanasewsky per. 36/13, str.2, bl.13

2) Frau Kira Loukianova, Gesellschaftsdirektor, geboren in Saratov am 23. November 1962, wohnhaft in Moskau (Russland), Bolshoj Aphanasewsky per. 36/13, str.2, bl.13 und

3) Herr Waldemar Kluch, Gesellschaftsdirektor, geboren in Aleksejewska am 15. August 1958, wohnhaft in D-22946 Brunsbeck (Deutschland), Im Dorfe 11.

2. Es wird beschlossen, die Zahl der Kommissare auf eins (1) festzusetzen und es wird ausserdem beschlossen, die folgende Person zum Kommissar für einen Zeitraum zu ernennen, der auf der im Jahre 2005 abzuhaltenden Jahreshauptversammlung endet:

EUROFID, S.à r.l., eine Gesellschaft die im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 92.176 eingetragen ist und deren Gesellschaftssitz sich in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, befindet.

3. Gemäss den Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages und des Gesellschaftsrechts ermächtigt die Hauptversammlung hiermit den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretungsbefugnis der Gesellschaft innerhalb dieser täglichen Geschäftsführung auf eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.

4. Der Sitz der Gesellschaft wird sich in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch befinden.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der vorgenannten erschienenen Personen vorliegende Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen derselben Personen und im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Und nach Vorlesung des Dokumentes an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Shmakov, K. Loukianova, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 4. Dezember 2003, Band. 881, Blatt 48, Feld 9. – Erhalten 835,10 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 15. Dezember 2003.

J.-J. Wagner.

(084597.3/239/578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

PROXIMA CAPITAL INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.214.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Signatures de catégorie A

- Monsieur Grzegorz Piotr Dzik, ingénieur, demeurant Ul. Bednarska 12/6 à Wroclaw (Pologne), Président;
- Monsieur Jozef Henryk Biegaj, ingénieur, demeurant Al. Kasztanowa 28/4 à Wroclaw (Pologne);

Signature de catégorie B

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083982.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

PERAVAN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 63.409.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de PERAVAN MANAGEMENT S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084018.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

PERAVAN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 63.409.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. démissionne de ses fonctions d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur de PERAVAN MANAGEMENT S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084021.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A.

Signature

(083050.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

MATERIS BEL MORTIERS, Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 97.424.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventh of November.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MATERIS ACQUISITIONS, a Luxembourg «Société à responsabilité limitée», with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 80.217, owner of two hundred forty thousand eight hundred seventy-four (240,874) shares, representing the entire share capital of MATERIS BEL MORTIERS, a Belgian «Société à responsabilité limitée» with registered office at 100-102 Box 30, avenue des Saisons, B-1050 Bruxelles, registered with the Brussels legal entities register under company number 0473.788.283 (the «Company»).

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdal, L-5365 Münsbach, by virtue of a power of attorney given in Paris on November 6, 2003.

A copy of such power of attorney, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, representing the sole shareholder and the entire subscribed capital of the Company, requested the undersigned notary to state that:

I. MATERIS BEL MORTIERS, is a Belgian «Société privée à responsabilité limitée» with registered office at 100-102 Box 30, avenue des Saisons, B-1050 Bruxelles, registered with the Brussels legal entities register under company number 0473.788.283 (the «Company»).

II. The share capital of MATERIS BEL MORTIERS amounts to forty-four million seven hundred ninety thousand two hundred ninety-five Euros (EUR 44,790,295.-) and is represented by two hundred forty thousand eight hundred seventy-four (240,874) shares without designation of nominal value.

III. MATERIS ACQUISITIONS, prenamed, is the sole owner of all the two hundred forty thousand eight hundred seventy-four (240,874) shares.

IV. Further to an extraordinary general meeting of MATERIS BEL MORTIERS held in Brussels on November 7, 2003 resolving the transfer of its registered office to Luxembourg, the registered office of MATERIS BEL MORTIERS is hereby transferred from 100-102 Box 30, avenue des Saisons, B-1050 Bruxelles to 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, as of this day and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day and carries out all acts and things required in Belgium for the deregistration of the Company from its former registered office.

V. Such transfer does not operate a dissolution or change in the legal person of the Company.

VI. The sole shareholder resolves to continue the Company under the legal status of a public limited liability company («Société anonyme») under the name of MATERIS BEL MORTIERS.

The change of legal status is made on the basis of an independent auditor's report established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, according to the Luxembourg Law of commercial companies, and in particular article 26-1 and 32-1 of the law, which report states, that:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of the Company, which corresponds at least to the shareholder's equity of the Company (EUR 32,818,567) and hence its issued share capital amounting to EUR 44,790,295.- divided into 240,874 ordinary shares without nominal value, its loss brought forward of EUR 10,687,981.- and loss for the period of EUR 1,283,747.-»

The said auditors report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

VII. The sole shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in order to comply with the Luxembourg Company law.

These shall henceforth have the content reproduced in the French version hereafter.

VIII. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Olivier Legrain, as manager of the company and to grant him discharge for the exercise of his mandates until today.

IX. The sole shareholder resolves to appoint as new directors until the annual shareholder's meeting convened for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003:

- Mr Olivier Legrain, residing at 8, Passage Saint Ferdinand, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, France;
- Mr Georges Nordmann, residing at 10, rue Copernic, F-75116, France;
- Mr Arnaud Lay, residing at 20, avenue de Versailles, F-76016, France;

X. The sole shareholder resolved to appoint as statutory auditor ERNST & YOUNG Societe Anonyme, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, until the annual shareholder's meeting convened for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its registration in Luxembourg are estimated at ...

For the registration tax, the present transfer of the registered seat («siège social») of the Company out of Belgium is not subjected to the prorata contribution duty in accordance with article 3-2 of the law of Decembre 1971 since the Company paid the prorata registration fee in accordance with the tax legislation of Belgium.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MATERIS ACQUISITIONS, une Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.217, propriétaire de deux cent quarante mille huit cent soixante-quatorze (240.874) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de MATERIS BEL MORTIERS, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à 100-102 boîte 30, avenue des Saisons, B-1050 Bruxelles, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0473.788.283 (la «Société»).

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdal, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France le 6 novembre 2003.

Une copie de cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentant la seule associée et l'ensemble du capital social souscrit de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. MATERIS BEL MORTIERS est une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à 100-102 boîte 30, avenue des Saisons, B-1050 Bruxelles, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0473.788.283 (la «Société»).

II. Le capital social de MATERIS BEL MORTIERS s'élève à quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 44.790.295,-) représenté par deux cent quarante mille huit cent soixante-quatorze (240.874) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

III. MATERIS ACQUISITIONS, prédésignée, est la seule propriétaire des deux cent quarante mille huit cent soixante-quatorze (240.874) parts sociales.

IV. Conformément à une décision de l'assemblée générale extraordinaire de MATERIS BEL MORTIERS prise à Bruxelles le 7 novembre 2003 et ayant décidé le transfert du siège social au Luxembourg, le siège social de MATERIS BEL MORTIERS est transféré par les présentes de 100-102 boîte 30, avenue des Saisons, B-1050 Bruxelles à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, avec effet à ce jour et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir de la même date, tandis que toutes les démarches nécessaires à la radiation aux registre de commerce de Bruxelles seront entreprises au lieu de l'ancien siège social.

V. Ledit transfert n'opère pas la dissolution ou le changement de la personnalité juridique de la Société.

VI. L'associée unique décide de continuer la société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de MATERIS BEL MORTIERS.

La transformation de la Société de la forme de société à responsabilité limitée en société anonyme se fait sur base du rapport d'un réviseur d'entreprises établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment à l'article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of the Company, which corresponds at least to the shareholder's equity of the Company (EUR 32,818,567).- and hence its issued share capital amounting to EUR 44,790,295.- divided into 240,874 ordinary shares without nominal value, its loss brought forward of EUR 10,687,981.- and loss for the period of EUR 1,283,747.-.»

Lequel rapport après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

VII. En vue de se conformer avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, l'associée unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MATERIS BEL MORTIERS (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toute espèce et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimée utile pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante quatre millions sept cents quatre vingt dix mille deux cent quatre-vingt quinze Euros (EUR 44.790.295,-) représenté par deux cent quarante mille huit cent soixante quatorze (240.874) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra également être convoquée sur demande écrite de tout actionnaire. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal et/ou bancaire au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays de l'Union Européenne, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunications permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation, et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5((cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

VIII. L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Olivier Legrain de ses fonctions de gérant de la Société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

IX. L'associé unique décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à la l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- M. Olivier Legrain, résidant au 8, Passage Saint Ferdinand, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, France;
- M. Georges Nordmann, résidant au 10, rue Copernic, F-75116, France;
- M. Arnaud Lay, résidant au 20, avenue de Versailles, F-76016, France;

X. L'associé unique décide de nommer comme commissaire aux comptes ERNST & YOUNG Societe Anonyme, ayant son siège au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, jusqu'à la l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de son enregistrement au Luxembourg à environ ...

Pour les besoins de l'enregistrement, le Notaire déclare que le dit transfert de siège de la Société hors de Belgique et l'établissement de son siège social en la municipalité de Luxembourg, n'est pas sujet à la perception d'un droit d'apport conformément à l'article 3 paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971.

La Société étant une société ayant déjà été soumise au droit d'apport conformément à la législation fiscale Belge.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, vol. 141S, fol. 27, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

J. Elvinger.

(083951.3/211/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SIMAC N.V., Société Anonyme.

Siège social: Kortenberg.

R. C. Luxembourg B 39.095.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(083195.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

DISTILLERIE OTHON SCHMITT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hellange, 44, route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 23.703.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2002

Se sont réunis les associés de la société sus-indiquée:

- Monsieur Pierre Toussaint, demeurant à Hellange
- Mademoiselle Anne Toussaint, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Michel Toussaint, demeurant à Hellange

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Acceptation de la cession de parts du 15 septembre 2002
2. Démission et décharge au gérant Pierre Toussaint
3. Nomination de Anne et Michel Toussaint comme nouveaux gérants de la société.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix par les associés:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la cession de parts suivant acte de cession sous seing privé du 15 septembre 2002 suivant lequel Monsieur Pierre Toussaint cède la totalité de ses 8.750 parts à parts égales à ses enfants Anne Toussaint et Michel Toussaint.

Deuxième résolution

Monsieur Pierre Toussaint démissionne en sa qualité de gérant. Décharge lui est donnée.

Troisième résolution

Mademoiselle Anne Toussaint et Monsieur Michel Toussaint sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

P. Toussaint, A. Toussaint, M. Toussaint.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083387.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

G.N. TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 80.021.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(083203.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

NEVIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 30.600.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(083211.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

CONTEMPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 51.086.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(083216.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

MILLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.013.

L'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 novembre 2003 a ratifié la décision du conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Puis cette assemblée a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Lors de cette assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Sabine Plattner, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour MILLA HOLDING S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083780.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

LAVOR FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.462.

STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de:
LAVOR FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 24 juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2.- La société CRITERIA, S.à r.l. prédésignée, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
Total: trois mille et cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2003, vol. 881, fol. 53, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2003.

J.-J. Wagner.

(084393.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

ALEXANDROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.098.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083880.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

STEFAN ALTMAYER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.885.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(083221.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

TRIGATTI FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 23.224.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(083281.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

COVESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 43.929.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 décembre 2003

1. L'Assemblée Générale acte les démissions, en date de ce jour, de Messieurs Christophe Blondeau et Jean-Michel Hamelle de leurs mandats d'administrateurs;

2. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, administrateurs:

- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2004.

3. L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083676.3//565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ES-INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.727.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02815, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(083920.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FIDUGARE, FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 54.075.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2003

1.+2. L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats au 31 décembre 2002 qui se traduisent par un bénéfice de l'exercice de EUR 4.720,68 et une perte totale ramenée à EUR 41.130,70. A l'unanimité également elle décide de reporter cette perte à nouveau.

3. Les actionnaires à l'unanimité des voix décident de poursuivre l'activité de la Société (article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales).

4. L'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs en fonction Messieurs J. Van Ryselberghe et Albert Tummers et Madame Elisabeth d'Hondt ainsi qu'au Commissaire Madame Catherine Tummers.

Certifié conforme

A.J. Tummers / E. d'Hondt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083682.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.877.

Suite aux décisions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003:

- la démission de ses fonctions de gérant «B» de Monsieur Maarten van de Vaart a été acceptée et ratifiée et décharge lui a été donné pour l'exercice de ses fonctions jusqu'au 15 octobre 2003;

- la nomination aux fonctions de gérant «B» de Monsieur Carl Speecke, en remplacement de Monsieur Maarten van de Vaart, a été acceptée avec effet au 15 octobre 2003;

- la nomination aux fonctions de gérant «B» de Madame Ruth Brand a été acceptée avec effet au 15 octobre 2003.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l.

R. Brand / C. Speecke

Gérant «B» / Gérant «B»

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083764.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MORTON FININVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2003

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit, démissionnaires.

- L'assemblée ratifie la cooptation de Maître René Faltz au poste d'administrateur.

- La Société de Révision CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., démissionnaire.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes nouvellement élus prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083993.3/263/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

STRATEGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres Rouges.
R. C. Luxembourg B 83.951.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

C. Baer

Associé - gérant

(083874.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.161.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083883.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

CB FOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.881.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083886.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

**BARCLAYS INTERNATIONAL INDEPENDENT FINANCIAL ADVISORY SERVICES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.473.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083888.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

DARPLEY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.654.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2003

- L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de 3 à 5.
- L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:
Monsieur Hervé Landré, directeur de société, demeurant à Clerieux (France)
Monsieur Jacky Chemtob, directeur de société, demeurant à Publier (France)
Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083996.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

G.H.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.579.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083891.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

**ETADHEL S.A., Société Anonyme,
(anc. A.S.E., ADVISE SOFTWARE ENGINEERING S.A.).**

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 44.880.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083894.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

HAVANA CLUB KNOW-HOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 97.142.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083896.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

HUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 95.954.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083898.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

COUNOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.257.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083966.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

COUNOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.257.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083968.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.674.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083899.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BELIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.464.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083900.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 96.833.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083903.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MEDIOLANUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.103.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(083904.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

AXXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.112.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire a révoqué le mandat d'Administrateur de Monsieur Carsten Osswald.

L'Assemblée a décidé de réduire le nombre des administrateurs d'une unité pour porter celui-ci à cinq membres.

Composition du conseil d'administration

Messieurs Martin Stürner Vorsitzender
 Thomas Amend
 Tom Gutenkauf
 Mario Keller
 Uwe Kristen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084010.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

AUDITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 73.699.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

X. Marcinowski.

(083970.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

AUDITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 73.699.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme AUDITAS S.A. tenue à Luxembourg le 13 décembre 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de Mme Fotini Colovea en tant que Commissaire aux comptes et de nommer en remplacement la société anonyme CICL S.A. ayant son siège social à Luxembourg,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Roman Marcinowski en tant qu'Administrateur et de nommer en remplacement Melle Virginie Blaise demeurant 132, rue des Chasseurs Ardennais à B-6830 St-Vincent,
- le rapport du Conseil d'Administration du 9 octobre 2003 a été approuvé,
- les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été approuvés,
- le bénéfice de l'exercice social de EUR 37.568,42 a été affecté à la réserve légale pour EUR 3.100,- et reporté à l'exercice suivant pour EUR 34.468,42,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au Conseil d'Administration pour la durée de son mandat,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au Commissaire aux comptes pour la durée de son mandat,
- décision a été prise de renouveler le mandat du Conseil d'Administration ainsi que celui du Commissaire aux comptes pour une période de cinq ans,
- le Conseil d'Administration est donc actuellement représenté par:
Melle Virginie Blaise demeurant à St-Vincent (B)
M. Xavier Marcinowski demeurant à Luxembourg (L)
M. Pascal Robinet demeurant à Bourg (L)

Le 15 décembre 2003.

Pour extrait conforme

X. Marcinowski

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04565. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083967.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

S.D.R.E. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 63.977.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(083989.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GEM-WORLD CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.711.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(084013.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BIELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.170.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour BIELLA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(083975.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MANZONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 71.820.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2003

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2002:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083978.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

DESHORS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 69.845.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2003

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2002:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083980.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.025.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2003

- L'Assemblée décide de porter le nombre des gérants de un à trois.
- L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants, pour une durée indéterminée: Monsieur Ernest Hoffmann, directeur, demeurant à Garnich et Madame Gerty van de Sluis Marter, assistante juridique, demeurant à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083998.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

WEBFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 77.517.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(083987.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

WEBFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 77.517.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 12 décembre 2003, que:

- Le siège social de la société est transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10, rue Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083981.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.027.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2003

- L'Assemblée décide de porter le nombre des gérants de un à trois.

- L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants, pour une durée indéterminée: Monsieur Ernest Hoffmann, directeur, demeurant à Garnich et Madame Gerty van de Sluis Marter, assistante juridique, demeurant à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084001.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 11.924.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 novembre 2003 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés;

- Le résultat est affecté au report à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription/modification

Pour le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084016.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

IMG INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.072.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour IMG INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084009.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GEM-WORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.710.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(084015.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

CULINARIS NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX, S.à r.l. & CO KG,

Société en commandite simple.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 44.475.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 novembre 2003 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés;
- Le résultat est affecté au report à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription/modification

Pour le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084019.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

PEDUS-LAVADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 17.505.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 novembre 2003 que:

- les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés;
- le résultat est affecté pour une partie à une réserve spéciale indisponible sur 5 ans, le solde au report à nouveau;
- le réviseur d'Entreprise nommé pour la révision des comptes au 31 décembre 2003 est la société ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription/modification

Pour le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084025.3/273/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

NORTHERN LIGHTS COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 71.057.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour NORTHERN LIGHTS COMMUNICATIONS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084012.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

NORTHERN LIGHTS COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 71.057.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour NORTHERN LIGHTS COMMUNICATIONS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084014.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

NORTHERN LIGHTS COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 71.057.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour NORTHERN LIGHTS COMMUNICATIONS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084017.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ARCHI MADE IN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 64.065.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(084034.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

CARESTEL MOTORWAY SERVICES N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.176.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084038.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

NOVARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.366.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour NOVARA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084020.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ANTENNE TECHNIQUE ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.595.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(083990.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ANTENNE TECHNIQUE ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.595.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(083991.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ANTENNE TECHNIQUE ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.595.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(083994.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ANTENNE TECHNIQUE ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.595.

EXTRAITS

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 31 octobre 2003, que:

- Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Monsieur George Zarb, Monsieur Jean-François Silvain et Madame Sophie Dabet, tous trois démissionnaires:

- Madame Viviane Betis,
- Monsieur Bernard Lachkar,
- Monsieur Marc Blanchard.

- Est nommée commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GRAND DUCALE, demeurant 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

- Le siège social est transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10, rue Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084005.3/317/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

PERU HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 74.015.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour PERU HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084022.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

EGENET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 43.284.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 novembre 2003 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés;

- Le montant du résultat est affecté au report à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription/modification

Pour le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084028.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MICHAEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 54.487.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084040.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

THOMANN HANRY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 49.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMANN HANRY LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(084057.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

OCTIDE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.846.

Le bilan au 15 novembre 2001, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084030.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

OCTIDE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 52.846.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 décembre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 15 novembre 2001.

Le conseil d'administration se compose donc ainsi:

- Monsieur François Bakou, administrateur de sociétés, 42 avenue Montaigne, F-75008 Paris, France;
- Monsieur Henri Grisius, administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 15 novembre 2002.

L'assemblée générale du 5 décembre 2003 a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 15 novembre 2001 à MAZARS & GUERARD et a nommé en remplacement:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseurs d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 15 novembre 2002.

L'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour OCTIDE HOLDING

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084037.3/833/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MILLAU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.463.

STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: MILLAU FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) subordonnée(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature

d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 25 mai de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2.- La société CRITERIA, S.à r.l. prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille et cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2003, vol. 881, fol. 50, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2003.

J.-J. Wagner.

(084395.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

CYPRIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 36.473.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

tenue extraordinairement au siège social de la Société en date du 24 octobre 2003, à 11.00 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000.

L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 4.048.751,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du Conseil d'Administration, soit:

. Bénéfice à reporter sur les exercices suivants: LUF 4.048.751,-.

- d'accorder décharge par vote spécial aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2000.

- de reconduire Madame Colette Isebaert, Monsieur Stéphane Biver et Monsieur Jean-Pierre Higuët dans leur mandat respectif d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2006.

- de reconduire Monsieur Jean-Marc Faber dans son mandat de Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AL06076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084032.3/751/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ELICO HOTELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 28, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ELICO HOTELS, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

(084051.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ELICO HOTELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 28, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ELICO HOTELS, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

(084054.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ICE LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 9.411.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 novembre 2003 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés;
- Le résultat est affecté au report à nouveau;
- Il est affecté un montant de 182.977,10 EUR, prélevé sur le report à nouveau, à la réserve spéciale;
- Le commissaire aux comptes nommé est la société ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription/modification
Pour le gérant
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084041.3/273/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

UNO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03446, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(084064.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.
